

L'ETENDARD

EDITION DU SOIR

A UN CENTIN

est maintenant en vente dans tous les dépôts de journaux.

AVIS

M. A. BOUVIER, de Worcester, Mass., a cessé d'être agent pour l'ETENDARD, il n'est plus autorisé à prendre ou à collecter aucun abonnement.

Notre agent général, M. E. ANCHUTTE, de Worcester, Mass., est seul autorisé à prendre et à collecter de nouveaux abonnements comme aussi à collecter les anciens par tous les E. U.

M. B. A. R. A. BEAUFRE de Joliette est notre agent général de circulation pour le Canada.

A nos abonnés quotidiens

AU PUBLIC

A l'avenir, à la fin de la publication de chaque feuilleton, tout abonné à l'édition quotidienne, qui aura payé d'avance son abonnement, sur sa demande accompagnée d'un timbre de trois centimes, pour frais d'expédition, recevra ce feuilleton broché.

De cette manière, pour une douzaine de centimes, nos abonnés quotidiens pourront se procurer dans l'espace d'une année, trois ou quatre beaux volumes brochés, formant ensemble près de 850 pages de bonne et saine littérature.

L'ADMINISTRATEUR.
7 juillet, 1885.

SOMMAIRE

1^{ER} PAGE.
Feuilleton : Le Royal Proscrit.
L'ETENDARD. — Discours de Mgr Freppel.
Commerce et finances.

2^{ES} PAGE.
Lettre de la Capitale Fédérale.—La nouvelle église de St-Henri de Mascouche.—La rébellion au Nord-Ouest.—Le Parlement Fédéral.—Service anniversaire de feu J. A. Alfred Desnoyers.—Fait du jour.—Télégraphes.

3^{ES} PAGE.
Edition du soir.

4^{ES} PAGE.
Edition extra.

5^{ES} PAGE.
Edition extra.

6^{ES} PAGE.
Edition extra.

7^{ES} PAGE.
Edition extra.

8^{ES} PAGE.
Edition extra.

9^{ES} PAGE.
Edition extra.

10^{ES} PAGE.
Edition extra.

11^{ES} PAGE.
Edition extra.

12^{ES} PAGE.
Edition extra.

13^{ES} PAGE.
Edition extra.

14^{ES} PAGE.
Edition extra.

15^{ES} PAGE.
Edition extra.

16^{ES} PAGE.
Edition extra.

17^{ES} PAGE.
Edition extra.

18^{ES} PAGE.
Edition extra.

19^{ES} PAGE.
Edition extra.

20^{ES} PAGE.
Edition extra.

21^{ES} PAGE.
Edition extra.

22^{ES} PAGE.
Edition extra.

23^{ES} PAGE.
Edition extra.

24^{ES} PAGE.
Edition extra.

25^{ES} PAGE.
Edition extra.

26^{ES} PAGE.
Edition extra.

27^{ES} PAGE.
Edition extra.

28^{ES} PAGE.
Edition extra.

29^{ES} PAGE.
Edition extra.

30^{ES} PAGE.
Edition extra.

31^{ES} PAGE.
Edition extra.

32^{ES} PAGE.
Edition extra.

33^{ES} PAGE.
Edition extra.

34^{ES} PAGE.
Edition extra.

35^{ES} PAGE.
Edition extra.

36^{ES} PAGE.
Edition extra.

37^{ES} PAGE.
Edition extra.

38^{ES} PAGE.
Edition extra.

39^{ES} PAGE.
Edition extra.

40^{ES} PAGE.
Edition extra.

41^{ES} PAGE.
Edition extra.

42^{ES} PAGE.
Edition extra.

43^{ES} PAGE.
Edition extra.

44^{ES} PAGE.
Edition extra.

45^{ES} PAGE.
Edition extra.

46^{ES} PAGE.
Edition extra.

47^{ES} PAGE.
Edition extra.

48^{ES} PAGE.
Edition extra.

49^{ES} PAGE.
Edition extra.

50^{ES} PAGE.
Edition extra.

51^{ES} PAGE.
Edition extra.

52^{ES} PAGE.
Edition extra.

53^{ES} PAGE.
Edition extra.

54^{ES} PAGE.
Edition extra.

55^{ES} PAGE.
Edition extra.

56^{ES} PAGE.
Edition extra.

57^{ES} PAGE.
Edition extra.

58^{ES} PAGE.
Edition extra.

59^{ES} PAGE.
Edition extra.

60^{ES} PAGE.
Edition extra.

61^{ES} PAGE.
Edition extra.

62^{ES} PAGE.
Edition extra.

63^{ES} PAGE.
Edition extra.

64^{ES} PAGE.
Edition extra.

65^{ES} PAGE.
Edition extra.

66^{ES} PAGE.
Edition extra.

67^{ES} PAGE.
Edition extra.

68^{ES} PAGE.
Edition extra.

69^{ES} PAGE.
Edition extra.

70^{ES} PAGE.
Edition extra.

ter les informations relatives au chemin de fer de Jonction de Pontiac et du Pacifique, sur lequel on dit que cinq des directeurs ont réalisé \$50,000 de profits nets en conséquences des octrois des gouvernements Fédéral et Local.

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général pour prier son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre une estimation de ce coût par mille de cette partie du chemin de fer de Jonction de Pontiac et du Pacifique, pour laquelle des subventions ont déjà été payées par le gouvernement fédéral.

La nouvelle église de St Henri de Mascouche

L'un de nos amis, excellent juge en matière d'architecture religieuse, a bien voulu faire pour nous l'appréciation qui suit de la nouvelle église de St Henri de Mascouche :

"Une nouvelle église vient d'être ouverte au culte dans la vieille paroisse de St Henri de Mascouche. Ce temple nouveau n'est certainement pas le moins beau parmi tous ceux, déjà si nombreux, que la foi et la piété si vivaces dans nos campagnes ont généreusement élevés à la gloire de Dieu sur toute l'étendue notre catholique province. Il fait honneur et à la paroisse dont les sacrifices ont contribué à le faire bâtir, et à ceux qui ont eu la charge et le soin de son érection.

"Il est d'architecture romane ; C'est un vaisseau à trois nefs de 140 pieds de long sur 58 pieds de large, avec une sacristie à deux étages et annexée mesurant 40 pds carrés.—Le style roman domine dans tout l'édifice et les lignes si délicates de ce style attrayant, comme les teintes légères des peintures qui les font ressortir, les sculptures dorées qui ornent les voûtes et dessinent les chapiteaux et les frises, les vitraux peints à l'antique avec figures découpées à travers lesquelles se joue la lumière en jetant à l'intérieur des rayons adoucis et tamisés, les proportions si délicates des autels, tout, jusqu'aux dimensions mêmes de l'édifice, tout semble avoir été calculé dans la pensée de l'architecte pour faire de cette construction moins une église à vaste perspective qui frappe par la grandeur et la majesté des lignes, qu'une grande chapelle où tout s'harmonise dans un ensemble gracieux et délicat qui borne l'œil pour le charmer d'avantage, et lui faire goûter de plus près l'idéal mystique vers lequel la foi entraîne notre piété.—Il semble dans ce temple que l'on sent Dieu plus près de soi, et que sa charité nous y presse d'avantage, tout comme dans la chapelle d'un cloître où les religieux se sentent plus frères dans l'étroite enceinte qui les réunit.

"Et ce n'est certes pas un mince mérite pour l'architecte d'avoir pu donner à son œuvre ce cachet tout particulier et tout nouveau que ses talents d'ailleurs reconnus et appréciés, ont su donner à l'église de St Henri de Mascouche. Au reste, M. Leprohon, de la société Bourgeois et Leprohon, a eu pour cette œuvre sa plus heureuse inspiration, et la belle église qui vient d'être érigée en cette paroisse paraît, dans son ensemble, un témoignage des connaissances, la mieux réussie de ses productions.

"Non seulement pour exécuter les plans données mais encore pour traduire parfaitement dans la réalité, avec intelligence et précision, sa pensée idéale. M. Leprohon a eu la bonne fortune de rencontrer Messieurs Martineau et Fautoux, constructeurs de haute capacité et de grande valeur, qui ont fait parler la matière selon la pensée de l'architecte.

Les connaissances et l'expérience que ces Messieurs ont acquises par l'étude et le travail, leur habileté et leurs aptitudes pour le dessin et la construction, leur goût tout artistique qui en fait des hommes très-avancés de la moyenne, les imposent au choix des syndics nommés pour confier l'entreprise à des constructeurs sûrs, honnêtes, habiles et maîtres en leur art.

"Aussi les espérances de la paroisse n'ont pas été déçues entre leurs mains.

"Tout à été fait et exécuté avec une rapidité étonnante, à tel point que l'édifice a été terminé et livré en parfaite condition six mois plus tôt qu'il n'était obligé de le faire.

La qualité des matériaux fournis, comme celle des ouvrages faits, a montré chez eux une honnêteté scrupuleuse, des capacités de construction et une habileté artistique qui ne sont l'appanage que des privilégiés du talent et de l'art. De plus, ils ont su diviner et se choisir pour auxiliaires des hommes également habiles et consciencieux qui n'ont pas peu contribué à donner aux ouvrages ce cachet de valeur qui les font si justement appréciés.

Ce sont Messieurs Joseph Paquet, dont l'habileté comme peintre en fait un véritable artiste pour le choix et la disposition des peintures. Gilbert Villeneuve, que ses capacités comme maître plâtrier rendent à bon droit populaire, bien loin de la route, M. Massin, plâtrier, pour qui a fait tous les ouvrages de la toiture, d'une manière habile et intelligente.

"Tout dans la construction de cette église a si bien rencontré les vœux et les espérances de la paroisse, tant dans le choix des matériaux, et la qualité des ouvrages que dans la manière dont ces messieurs ont agi pendant toute la durée des travaux : abord toujours facile, grande urbanité, concédances amiables poussées jusqu'à la générosité pour faire largement tout ce qui pouvait être accordé dans la mesure des contrats, sans spontanéité et de leur propre gré, les anciens et nouveaux marguilliers de l'œuvre et Fabrique se sont assemblés dimanche 12 courant et, outre les témoignages sincères de satisfaction qu'ils leur ont manifestés verbalement, ils ont voulu faire consigner dans les archives de la paroisse l'expression de leur contentement, et ont en conséquence passé les résolutions suivantes sous la présidence du Rév. M. L. J.

LA REBELLION AU NORD-OUEST

Débats devant la Chambre des Communes

Documents précieux ; base du procès des Métis

Extrait du discours de l'honorable M. Blake (Suite).

"Comme je l'ai déjà dit "

Mais la lettre dans laquelle il a dit n'a pas été produite.

"Je crois qu'on se doit prendre des inquiétudes non seulement pour empêcher les esprits turbulents de succéder aux bibles, mais pour prévenir toute résistance à l'autorité de la part des Métis et des sauvages. Ces agitations causent un grand tort à tous et aboutissent à un grand sentiment de défiance.

Je crois que Gros Ours et ses sauvages seraient aujourd'hui dans leur sens et n'auraient pas été des émissaires de Riel. Ils l'ont juré, dit-on, "rencontrer Riel au lac Canot." C'est tout ce qu'il est venu en dit. Après avoir repoussé les provisions au Fort Pitt il est parti dans la direction de sa réserve mais après avoir reçu des nouvelles de Riel il s'est rendu en ce lieu.

Il y a bien des raisons sur ce que Riel a dit aux sauvages. Riel a dit qu'il cherchait à les rendre mécontents de leur condition actuelle.

Le 29 juillet 1884, le correspondant du Manitoba écrit une lettre de Prince Albert qui a été publiée le mois suivant. En voici la teneur :

"La semaine qui vient de s'écouler a été tranquille, c'est le calme après la tempête.

"Le Times de Prince Albert, voyant l'insécurité de ses efforts, pour soulever les préjugés de la population anglaise, contre Riel, a baissé pavillon et ne dit plus rien. Cependant le mouvement indien se continue tranquillement et sans entraves.

Des courtes se forment partout dans les différentes réserves. Chaque comité prépare une liste de griefs. Le tout sera discuté dans une assemblée générale et servira de base à une motion adressée au gouvernement. Le Times de Prince Albert, le 12 juillet, semble vouloir tourner en ridicule ces procédés pacifiques de toute la population qui désire obtenir ses droits, parce que Riel est là.

Le Times dit, par exemple, si Riel veut former un gouvernement à la Saskatchewan, son ancien secrétaire, Louis Schmidt, résignera sans doute sa place dans le gouvernement actuel, pour offrir ses services à son pays et à son ancien maître.

"Ceci mériterait un mot de réponse. D'abord M. Riel n'a pas, à ma connaissance l'intention de former un gouvernement à la Saskatchewan ; Mais, s'il avait cette intention on verrait accourir pour lui des milliers de gens et pour lui offrir un nombre d'aspirants de l'école du Herald lui-même qui ne seraient que trop heureux de servir sous M. Riel.

M. Laurie, qui aime tant à se couvrir l'échine devant les autorités, serait obligé de reconnaître que le mouvement n'est pas un mouvement de révolte, mais un mouvement de paix, quand M. Schmidt personnellement ne s'engage pas en acceptant un emploi du gouvernement, il a renoncé à ses titres de citoyen et de Métis. Il peut exister avec justice et impartialité les droits de sa charge sans cacher ses sympathies pour ceux de sa nation qui ait des droits qui ne sont pas reconnus.

Heureusement que tout le monde n'envisage pas au même point de vue que le Herald agitait et pour le Nord-Ouest—S'il ne craignait pas, que la paix du pays soit troublée au moins il a compris que le sentiment unanime de toute une population ne doit pas être tourné en ridicule.

Ensuite viennent les résolutions du conseil du Nord-Ouest, du 21 juillet que je viens de lire. Cependant, l'agitation des sauvages devenait de plus en plus grande. On publiait dans les journaux des rapports détaillés concernant les agissements du Poudminkier et autres chefs.

Ici on me permettra de faire allusion aux préparatifs de défense quasi militaires faites par le gouvernement d'abord parce qu'ils indiquent un pressentiment du danger et ensuite parce que je considère que le gouvernement est blâmable en ce qui regarde la suppression des corps locaux au Nord-Ouest, et la grande négligence avec laquelle ont été traités les corps locaux formés dans la province du Manitoba. Je n'en parle pas maintenant, la discussion sur ces sujets. En ce qui regarde les opérations de la police montée on admet que les rapports sont loin d'être satisfaisants. L'honorable monsieur a avoué cela l'autre jour. Les rapports ne sont pas satisfaisants par suite du peu de détails qu'ils donnent sur opérations. Quant aux opérations de la milice, nous voulons, comme je l'ai dit plusieurs fois, de plus amples détails que ceux que nous avons obtenus.

Le Sun, de Winnipeg, du 25 juillet, 1884, dit :

"Le Col Houghton est revenu, hier soir, après avoir fait une tournée d'inspection des armées dans le district de la Saskatchewan.

"En ce qui concerne le corps de milice, organisé dans l'intérieur des territoires, quoique temps, il a complètement abandonné tout exercice militaire.

"Vu les circonstances difficiles, dans lesquelles se trouve le gouvernement dans le moment actuel, en ce qui regarde l'administration politique du district de la Saskatchewan, et en vue d'un soulèvement soudain parmi les Métis, le dernier a cru agir avec sagesse, en enlevant tous les armements qui pourraient dans une révolte générale, être tournés avec beaucoup d'avantage contre les blancs.

Des corps de milice ont été organisés à Bathford, à Carleton, à Prince Albert, au lac Canot, et les armées de chaque compagnie ont été trouvées aux quartiers généraux de la milice à Carleton, au lac Canot, et à destination les armées provinciales dans les circonstances.

Ces armées furent trouvées dans une condition des plus favorables, et ne comptent pas moins de 100 hommes sur chaque compagnie de milice que le gouvernement a l'intention d'organiser pour le service actif, sur ces vastes territoires.

Le Col. Houghton a cependant avoué, que le dernier, ne lui avait jamais fait, aucune déclaration positive et formelle, concernant ce sujet.

A une demande qui lui fut faite, concernant son opinion personnelle, au sujet des troubles et des dissensions sauvages, parmi les Métis, le colonel répondit que la situation lui apparaissait sous les couleurs les plus sombres.

En conséquence de la grande sécheresse qui régnait dans le dernier, les résolutions ont été adoptées d'envoyer des troupes, et les pauvres Métis, ont été plongés dans la plus grande détresse.

LE COL Houghton a déclaré qu'il n'a pas

été en état, de constater personnellement le triste état de choses, mais de nombreuses personnes, informées de l'infortune et de l'existence misérable des Métis.

Il a été constaté dans la lettre écrite, de ne pouvoir obtenir des certificats pour l'octroi de leurs terres, et en outre, ils ont réclamé du gouvernement le redressement de nombreux griefs.

Le Col. Houghton est d'opinion, qu'en attendant que leurs réclamations parviennent à rétablir la paix.

A une assemblée tenue dernièrement, on exprima l'opinion, qu'ils devaient être traités de la même manière que les Métis du territoire du Manitoba.

(A Continuer)

PARLEMENT FEDERAL

troisième session — Sixième Parlement

Prorogation des Chambres

Ottawa 20 juillet 1885.

Cet après-midi à deux heures, Son Excellence le Gouverneur-Général s'est rendu au Sénat, avec le cérémonial ordinaire, il a prêté le Parlement par le discours suivant :

Honorable Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je viens vous offrir mes remerciements pour la régle avec laquelle vous avez rempli vos fonctions pendant cette longue session. Elle a été, à plusieurs points de vue, une session mémorable, surtout parce que pendant la durée de la session la plus paisible du Canada, qui n'avait pas été troublée pendant l'un des années a été interrompue par un mouvement insurrectionnel grave dans les territoires du Nord-Ouest.

Je vous félicite sur la suppression rapide et complète de ces troubles et sur le retour de la confiance publique dans les régions qui en ont été le théâtre.

L'insurrection a été écrasée par la force militaire du Canada, sous les ordres du général Middleton, d'une manière qui mérite les plus grands éloges. Le courage déployé par les soldats-citoyens en face d'un ennemi redoutable et déterminé, leur bon humeur au milieu des fatigues et de privations, l'empressement avec lequel ils se sont soumis aux sacrifices inévitables lorsque les citoyens de toute classe sont appelés à rendre les armes, et surtout, leur bon être de la vie sociale, leur fait le plus grand honneur.

Les hommes de voir que les deux Chambres du parlement ont considéré que les personnes qui ont été impliquées dans les troubles du Nord-Ouest, et les soldats-citoyens, ont mérité des remerciements formels. J'ai en l'agréable devoir d'attirer l'attention du gouvernement de Sa Majesté sur la valeur des services qui ont été rendus à l'Empire en cette circonstance.

Je n'ai pu quitter ce sujet sans exprimer les regrets que j'ai éprouvés en voyant que nos succès avaient été acquis au prix de tant d'existences précieuses pour le Canada. On conservera longtemps parmi nous, avec un sentiment de reconnaissance, le souvenir de ceux qui sont morts pour le champ de bataille et qui sont morts à la suite de maladies contractées pendant la campagne.

Je suis heureux de rendre hommage au gouvernement des Etats-Unis qui a pris à temps les mesures nécessaires pour empêcher la coopération des insurgés du côté de sa frontière.

La mesure qui règle le cens électoral va donner le droit de vote à un grand nombre de personnes qui jusqu'à présent n'avaient pas le droit de vote. Elle va donner un commencement aux élections de députés à la Chambre des Communes, et mettra la représentation à l'abri des changements fréquents que les législatures provinciales, agissant sans entente préalable, apportaient au cens électoral.

Le règlement de toutes les questions débattues entre le gouvernement fédéral et celui du Manitoba, va, je l'espère, satisfaire les espérances du peuple de cette province. Le projet qui restreint l'émigration chinoise dans les territoires du Nord-Ouest, est le champ de bataille et qui sont morts à la suite de maladies contractées pendant la campagne.

L'aide accordée à la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien nous assure les avantages que l'on est en droit d'attendre de cette grande entreprise locale, qu'elle sera terminée, tandis que les concessions de terre et les octrois d'argent aux autres chemins de fer, dans les différentes parties du pays, devront accélérer l'établissement des lignes nouvelles.

La conversion rapide de nos obligations à 5 pour 100, récemment émis, en obligations à 4 pour 100, et le succès de notre emprunt de \$4,000,000 sterling, offert dernièrement au marché de Londres, démontrent l'état satisfaisant du crédit du Canada.

Je vous félicite d'avoir passé les autres mesures utiles, d'un caractère public, sous un caractère privé.

Messieurs de la Chambre des Communes : Au nom de Sa Majesté, je vous remercie pour les subsides que vous avez votés pour le service public.

Honorable Messieurs du Sénat : MM. de la Chambre des Communes : Les changements apportés au tarif tendront à augmenter le revenu et mettront le gouvernement en état de faire face aux dépenses de la guerre, sans avoir recours à des emprunts.

Je vous prie d'accepter mes vœux et je mets fin, pour le présent, à vos importantes fonctions.

Services annuels de feu F. A. Alfred Desnoyers.

Mardi 28 juillet à 8 h. a. m. un service anniversaire pour le repos de l'âme de feu Messire J. C. Alfred Desnoyers, en son vivant curé de St. Pie de Bagot, sera chanté à St. Jean Baptiste de Rouville, paroisse natale du défunt, Mercredi 29 juillet à 8 h. a. m., un second service solennel sera chanté à St. Pie de Bagot.

Parents et amis sont respectueusement priés d'assister.

FAITS DU JOUR

Avec le remède du Dr. Sey, il n'y a pas de dysentrie qui ne guérisse. Des cas tout à fait désespérés ont été traités avec un succès complet, et en grand nombre par ce spécifique.

Le tout, "La Latine Persienne" rajoute le tout et lui rend l'air du jour même. En outre chez tous les pharmaciens.

A tous ceux qui souffrent d'épilepsie, de crampes et de maux de nerfs, nous recommandons instamment la méthode si universellement connue et quasi-miraculeuse du Prof. Dr. ALBERT, Paris, 6 Place du Trône qui a guéri de nombreux autres cas. Tous les malades d'ailleurs doivent à lui une confiance et beaucoup d'autres curés trouvent la santé qui les désespérait, jamais recouvrer. Traitement par correspondance, après communication de l'historique détaillé de la maladie. M. le Prof. Albert n'accepte les honoraires qu'après constatation de résultats sérieux.

Musique nouvelle. — "Le clairon des sonneries." Polka militaire jouée avec tant de succès au Jardin Viger, par la Bande de la cité vici d'être publiée pour piano. Prix : 50 cts. Se vend chez Lavigne et Lajoie, 1647, rue Notre-Dame.

Musique nouvelle. — "En. Lavigne 500 Le petit bleu, valse." — "L'air de la Staccato Etude d'accompagnement." — "Cher Lavigne et Lajoie, 1647, rue Notre-Dame. 10 cts. 85-juc.

QUELQUES CONSEILS

POUR L'USAGE DES PILULES D'AYER.

AYER'S PILLS

DOSER — Pour agir doucement sur les intestins, de 2 à 4 pilules ; énergiquement, de 4 à 6 pilules. L'expérience seule peut décider de la dose dans chaque cas.

Pour la Constipation, il n'y a pas de remède plus efficace que les PILULES D'AYER. Elles assurent les fonctions journalières des intestins et les remettent à leur état normal. Pour l'Indigestion, ou Dyspepsie, les PILULES D'AYER sont guérissantes. Gastralgie, Vertige d'Appétit, Estomac Chargé, Flatulences, Vertiges, Maux de Tête, Nausées, tous soulages et guéris par les PILULES D'AYER.

Dans les Maladies du Foie, les PILULES D'AYER doivent être données en doses assez fortes pour stimuler le foie et les intestins et débarrasser tout par obstruction. Comme médecine du printemps pour purifier le sang, les PILULES sont aussi efficaces.

Les Vers, engendrés par l'état morbide des intestins, sont expulsés par ces pilules. Eruptions, Maladies de la Peau, Hémorrhoides, sont guéries par l'usage des PILULES D'AYER.

Pour les Rhumes et Refroidissements, prenez les PILULES D'AYER pour ouvrir les pores, et calmer la fièvre.

Pour la Dysenterie, ou le Dysentérie, causées par un froid subit, une nourriture indigeste, etc., etc., les PILULES D'AYER sont la vie sauve.

Les Rhumatismes, la Goutte, la Névralgie, et la Sciatalgie, souvent résultant de l'usage des digestifs, ou de refroidissements, disparaissent aussitôt la cause éliminée par l'usage des PILULES D'AYER.

Les Tumeurs, l'Hydropisie, les Douleurs des Reins, et autres douleurs causées par le sang vicié, sont guéries par les PILULES D'AYER.

La Suppression, et l'écoulement Pénible des Menstrues, trouvent un remède sûr et toujours prêt dans les PILULES D'AYER.

On trouve sur chaque boîte des directions complètes et détaillées, en plusieurs langues. PRÉPAREES PAR DR. J. C. AYER & Co., Lowell, Mass. On vend chez tous les Pharmaciens.

LE GRAPHIE

SERVICE DE TA PRESSE ASSOCIÉE.

Dépêches de Nuit

Canada

Flotte du 9^{ème} Bataillon

Ottawa, 20.—Après la prorogation du parlement, le Gouverneur-Général a adressé la parole au 9^{ème} Bataillon, de Québec. Il félicita le Colonel Amyot et ses hommes sur leur heureux retour et leur fit les plus grands éloges sur la manière dont ils ont servi pendant les plus pénibles moments du Nord-Ouest pendant tout le cours de la campagne.

